

Processus de gestion des réclamations en lien avec le coronavirus



L'évolution du Coronavirus a davantage mené à des questions plus complexes que des réponses et elle apporte chaque jour de nouveaux développements sur la façon de gérer les sinistres en lien avec le virus. Alors que le monde de l'assurance réagit à la crise de la pandémie, voici les récents points à retenir.

La COVID-19, plus connue sous le nom de coronavirus, continue d'entraîner d'importantes perturbations au niveau des activités et de notre vie quotidienne et elle est désormais officiellement une pandémie, affectant un grand nombre de personnes.

Avec l'augmentation constante des demandes d'indemnisation, le libellé de la couverture des risques liés au coronavirus est analysé avec prudence et en profondeur. Cependant, les assureurs ajoutent de plus en plus de larges exclusions pour le coronavirus à leurs polices. Néanmoins, les assurés doivent signaler immédiatement les réclamations en lien avec le coronavirus à leurs assureurs. Le temps presse. Compte tenu des changements rapides de la pandémie et des réponses à celle-ci, l'exposition et les réclamations potentielles doivent être soumises le plus tôt possible.

De nombreux facteurs interviennent dans les discussions sur l'analyse de la couverture, notamment le type de perte, le type de couverture et les modalités et conditions des polices spécifiques. Chaque cas est traité selon ses propres caractéristiques et les décisions de couverture incombent, au bout du compte, à l'assureur. Alternativement, les entreprises peuvent être admissibles aux programmes d'aide du gouvernement à mesure qu'ils deviennent disponibles. Voici les éléments à considérer tirés d'un groupe de polices :

Pertes d'exploitation/Réclamations liées aux biens

La protection contre les pertes d'exploitation exige historiquement un certain degré de dommages aux biens de l'assuré. À l'heure actuelle, les assureurs n'ont pas reconnu la contamination comme un dommage aux biens couverts de l'assuré. Étant donné que la protection contre les pertes d'exploitation nécessite un certain niveau de dommages aux biens de l'assuré, la chaîne logistique et les pertes commerciales similaires ne sont probablement pas couvertes. La fermeture de restaurants dans les provinces continuera d'être surveillée pour connaître les réponses des assureurs à la couverture. Des programmes fédéraux sont également à l'étude et pourraient apporter un certain soulagement, une fois que les provinces auront été déclarées zones sinistrées. Pour en savoir plus sur les mesures prises par le Canada pour aider les particuliers et les entreprises confrontés à des difficultés à la suite de l'écllosion de COVID-19, consultez <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>

Les mesures prises pour la continuité des opérations malgré le manque de fournitures doivent également être enregistrées, pour les soumissions à l'assureur ou à l'agence gouvernementale. Cela comprend les coûts supplémentaires liés à l'utilisation d'un fournisseur de remplacement ou les coûts de changement des opérations pour continuer à opérer, dont les modifications du processus ou des matériaux utilisés ou le changement du plan d'affaires. La documentation est primordiale dans le processus.

Responsabilité civile

Des réclamations en responsabilité civile pour dommages corporels causés à un tiers sont déposées contre les titulaires de police pour ne pas avoir réduit ou averti du risque de contamination. Ces réclamations doivent également être soumises à la compagnie d'assurance, même si de nombreuses polices de responsabilité civile générale excluent les bactéries, les virus ou le coronavirus.

Les actionnaires peuvent poursuivre les hauts dirigeants pour perte économique résultant d'une réponse inadéquate au coronavirus. La plupart des polices A&D excluent les blessures corporelles et peuvent également exclure les réclamations liées aux virus. Vérifiez ces polices pour les exclusions de pollution, de bactéries ou de virus.

Cyber

Nous encourageons vivement les individus à être prudents lors de l'ouverture de courriels, car des escroqueries par hameçonnage peuvent apparaître à cause du Coronavirus. Il est nécessaire d'être cybervigilant en ce moment, les cybercriminels surveillent les opportunités et ciblent la peur du grand public.

Annulation d'événements

L'annulation d'événements importants due au coronavirus a provoqué de grandes pertes en vertu des polices événement. Une police événement permettant la couverture en raison de l'annulation d'un grand événement est en cours d'examen par les assureurs en rapport avec ces réclamations. Si l'événement devait se dérouler dans un pays soumis à des interdictions de voyager ou à des restrictions sur les rassemblements publics, une réclamation en temps opportun auprès de l'assureur est essentielle. Cependant, les assureurs excluent le coronavirus de plusieurs de ces polices.

Contactez votre courtier d'assurance pour discuter de votre couverture d'assurance et minimiser l'impact négatif potentiel de la COVID-19 sur votre entreprise.

Nous sommes HUB

Lorsque vous faites équipe avec nous, vous êtes au centre d'un vaste réseau d'experts qui vous aideront à atteindre vos objectifs grâce à des services de gestion des risques, de gestion des réclamations et de conformité. Et cela vous donne la tranquillité d'esprit, car ce qui compte le plus pour vous sera protégé grâce à un soutien constant et à des solutions d'assurance sur mesure qui vous donnent le contrôle.

Vous pouvez en apprendre plus sur hubinternational.com